



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°11*  
*Août 2009*

**Le mot du maire**

A l'aide de plusieurs écrits, je vous ai déjà alerté sur la mise en place du **Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF)** et surtout sur les conséquences d'une application en l'état de cet arrêté, conséquences pour la collectivité et pour les habitants.

Néanmoins, il me semble important de revenir sur ce sujet pour vous tenir informés sur l'actualité récente.

A l'issue de la réunion publique du 29 Juillet, le conseil municipal s'est réuni le 30 Juillet et a refusé, à l'unanimité, le règlement du PPRIF. La commune refuse une «glaciation» de la quasi-totalité de son territoire accompagnée de travaux d'un montant incompatible avec notre budget.

Des courriers demandant un entretien, ou mieux, une visite sur le terrain ont été envoyés à Mme la Députée, M. Le Sénateur, M. Le Président du Conseil Général, M. Le Président de l'Association des Maires de France Un rendez-vous a été demandé à M. Le Conseiller Général. Les maires des communes environnantes qui sont, ou seront, concernés ont été informés.

La prochaine étape sera **la mise en enquête publique** de l'arrêté préfectoral. Concrètement, un commissaire enquêteur désigné par M. Le Préfet sera présent en mairie pour recevoir les doléances, suggestions et toutes informations utiles de la part de tous les habitants **.Il faut absolument , à ce moment-là, pour avoir une chance d'être entendu ,qu'une revendication massive et coordonnée soit présentée.** Pour cela, il me semble indispensable de créer un collectif ou une association.

**M.LEFEBVRE demeurant lot. Guillemot à OMS se propose de rassembler toutes les bonnes volontés au sein d'une association.** Vous pouvez le contacter au 06 08 96 21 84

Parallèlement, la municipalité met en place un projet de coupe-feu en continuation de la zone pastorale de Pedres blanches jusqu'à la rivière en aval du Mas Cané. Une étude de pérennisation des zones débroussaillées par l'installation d'un troupeau de caprins est également lancée.

En contrepartie de cette sollicitation de l'Administration, **il me semble logique que les prescriptions de débroussaillage prévues depuis plusieurs années par arrêté préfectoral soient appliquées correctement.**

Ainsi, dès le mois de Décembre 2009, l'ensemble des propriétaires concernés seront avisés, par courrier, des travaux à effectuer avant le 15 Avril 2010. Je rappelle que l'obligation avant la mise en place éventuelle du PPRIF est de nettoyer 50 mètres autour de chaque installation (habitation, garage, local agricole ou commercial.....).Le débroussaillage est à la charge du propriétaire de l'installation à défendre même si la totalité de la surface à débroussailler ne lui appartient pas.

Le 15 Avril une visite, en compagnie d'un expert forestier, sera effectuée par un responsable municipal. **Les propriétaires défaillants seront informés, par lettre recommandée, des travaux à effectuer avant le 15 Mai 2010.**

**A partir du 15 Mai 2010, la municipalité procédera d'office aux travaux nécessaires. Le règlement sera alors poursuivi par Mme le Percepteur de CERET**



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°11*  
*Août 2009*

SYDETOM 66

Le Syndicat Départemental de Transport, traitement et valorisation des Ordures Ménagères (SYDETOM) souhaite améliorer les performances en matière de recyclage des déchets tendant de cette manière vers les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Ainsi d'ici 2012, le taux de recyclage doit être porté à 75 % soit une réduction, durant cette période, des déchets ménagers de 25 Kg/habitant.

Aussi, le sydetom a engagé une action de communication d'envergure départementale au plus près du terrain laquelle s'est traduite par l'embauche et la formation de 13 **conseillers du tri**.

Ces conseillers ont pour mission de visiter individuellement **TOUS** les foyers du département **afin d'informer et sensibiliser les habitants**. Leur mission consistera aussi à mettre en place des relais aux TRI, à faire progresser la qualité des collectes d'Emballages Ménagers Recyclables et à développer le compostage individuel.

La communication se fera en porte à porte par les conseillers. Ils seront dotés d'un badge Sydetom 66 et se présenteront à votre domicile entre **9 h et 16 h**.

Pour OMS leur passage est prévu le **23 Septembre 2009**

#### **Usage de l'eau**

Comme tous les étés, **le niveau de l'eau baisse dans le réservoir inférieur** et plusieurs habitations ont une diminution sensible voire une absence totale de pression. Cette baisse, est essentiellement due à une surconsommation en période estivale.

Aussi, je demande à tous les utilisateurs de **penser à leurs concitoyens** au moment d'utiliser l'eau à des fins non absolument nécessaires. Des économies substantielles peuvent également être réalisées lors de l'usage domestique. Ces économies indispensables en cette période seront aussi les bienvenues toute l'année.

#### **RAPPEL ENCOMBRANTS**

Je rappelle que les encombrants (objets ne pouvant être transportés dans un véhicule particulier à la déchetterie) sont ramassés, devant votre domicile, en principe le **2° jeudi de chaque mois**.

Pour cela **la liste doit être fournie, à la mairie, avant le mardi précédant le ramassage. Les objets doivent être déposés, dans la rue le jour du passage du camion avant 8 heures.**

Le prochain passage **aura lieu le 10 Septembre 2009.**

Le respect de ces quelques prescriptions devrait éviter la situation actuelle : dépôt sauvage d'encombrants à proximité des bacs à déchets collectifs, ou pire en tout autre lieu communal ou privé.